

attirerait un nombre considérable de camions passant par Andover et c'est afin de pouvoir satisfaire à la demande que le nouvel édifice a été construit. La nouvelle route n'a jamais été construite et l'édifice a très peu servi depuis son érection.

4 et 5. En 1967, le ministère de Revenu national informait le ministère des Travaux publics que l'immeuble en question n'était plus requis. Plusieurs tentatives furent donc faites en vue d'utiliser cet immeuble à d'autres fins fédérales, mais sans succès. Le ministère des Travaux publics a donc pris des dispositions en mai 1969 en vue d'en disposer, mais un retard est survenu, causé par des difficultés éprouvées à obtenir les documents d'arpentage. Les mesures prises actuellement en vue de sa disposition sont bien avancées et les documents nécessaires sont en voie d'être transmis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE ET
UNE AGENCE DE PUBLICITÉ

Question n° 1037—**M. Muir:**

1. Quels sont les noms et adresses de l'agence qui a fait publier récemment la mise en garde d'un ministère contre les réclamations frauduleuses à la caisse d'assurance-chômage et combien a coûté ce service?

2. Combien de journaux publient ces annonces?

3. Quel en a été le coût jusqu'à maintenant?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. Goodis, Goldberg, Soren Limited, Don Mills, Ontario.

2. 38 quotidiens, 470 hebdomadaires et 12 autres journaux à travers le Canada.

3. \$207,882.76.

LES COTISATIONS DU QUÉBEC À LA CAISSE
D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 1168—**M. Caouette:**

Pour chacune des trois dernières années, quel a été le montant des contributions payées par les employeurs et les employés de la province de Québec à la caisse d'assurance-chômage?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): La Commission d'assurance-chômage fait part du fait que les contributions des employeurs et des employés sont perçues au niveau national seulement. Elles ne sont pas identifiées par régions et il n'existe aucune donnée régionale sur ce sujet.

LE COÛT DE L'AIDE ACCORDÉE AUX INDIENS
DE 1950 À 1969

Question n° 1280—**M. Robinson:**

Combien a coûté en tout l'aide accordée aux Indiens au cours de chacune des années comprises entre 1950 et 1969 inclusivement?

M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

(En milliers de dollars)

Année financière	Immobilisations et subventions d'exploitation et d'entretien	Rentes aux Indiens (montants établis) par la loi	Total
1950-1951	14,241	323	14,564
1951-1952	13,717	337	14,054
1952-1953	14,812	369	15,181
1953-1954	16,143	360	16,503
1954-1955	17,637	386	18,023
1955-1956	21,115	368	21,483
1956-1957	23,330	404	23,734
1957-1958	27,458	393	27,851
1958-1959	35,974	416	36,390
1959-1960	40,664	452	41,116
1960-1961	45,980	447	46,427
1961-1962	49,950	461	50,411
1962-1963	50,535	466	51,001
1963-1964	55,112	484	55,596
1964-1965	64,250	514	64,764
1965-1966	81,119	563	81,682
1966-1967	104,132	514	104,646
1967-1968	121,957	552	122,509
1968-1969	141,854	624	142,478
1969-1970	172,762	585	173,347*
	<u>1,112,742</u>	<u>9,018</u>	<u>1,121,760</u>

*Nota: Les chiffres de l'année 1969-1970 ne sont qu'estimatifs.

[Mr. Jerome.]